



LE PENSE-BÊTE DU MERCREDI LOISIRS

RENTÉE SCOLAIRE 2022-2023

LIEU

▶ Les élèves des groupes scolaires de la ville, et les élèves de la Providence habitant Clermont sont accueillis au **groupe scolaire Pierre Viénot**.

LES HORAIRES



- ▶ **Matin** → accueil échelonné de 8h à 9h15
- ▶ **Soir** → départ échelonné de 17h à 18h

Pour les enfants inscrits à la journée sans repas ou venant à la demi-journée : départ 11h30 / retour 13h30

COORDONNÉES



- ▶ Direction Mercredi Loisirs : 06 43 31 90 16 mercrediloisirs.clermont@gmail.com
- ▶ Coordinatrice périscolaire et Mercredi Loisirs → Caroline DEGUY : 06 37 38 85 38
- ▶ Service inscriptions : Justine JABIN : 03 44 50 84 95 / 06 08 07 67 55

LES AFFAIRES À APPORTER



- ▶ Pour profiter pleinement des activités extérieures et intérieures, merci de prévoir des habits en lien avec la météo du jour et des vêtements permettant de participer aux activités manuelles et/ou sportives.
- ▶ Pour les plus petits qui vont à la sieste, merci de prévoir dans un sac à dos : le doudou (et tétine)
- ▶ **TOUTES LES AFFAIRES DOIVENT ETRE MARQUEES DES NOM ET PRÉNOM DE VOTRE ENFANT**

RAPPELS

Pour que votre enfant soit accueilli sur le Mercredi Loisirs, il faut **OBLIGATOIREMENT** :

- que votre enfant soit inscrit, via le portail familles, ou via les permanences au Centre Socioculturel, au plus tard la veille avant 10h.
- que l'équipe d'animation soit en possession de la fiche sanitaire de votre enfant (document obligatoire selon législation). Vous pouvez éditer ce document via le portail familles ou le retirer lors des permanences au centre socioculturel.



Les interdits :

Apporter de chez soi de la nourriture, des bonbons et des boissons est **STRICTEMENT INTERDIT**. Cela pourrait mettre gravement en danger les enfants allergiques, accueillis sur le Mercredi.

Pour éviter tout souci, merci de laisser les jeux et jouets de vos enfants à la maison, le Mercredi en disposant pour tous.

PLAN VIGIPIRATE



Afin de garantir au mieux la sécurité des enfants, il vous est rappelé :

- de respecter les créneaux horaires obligatoires d'accueil du matin (8h - 9h15) et du soir (17h - 18h) ;
- d'utiliser les visiophones afin de vous présenter, de bien refermer le portail derrière vous et de ne laisser entrer personne : toute personne doit obtenir l'accord de l'équipe d'animation pour pénétrer dans les locaux.